

A V I S P U B L I C
PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

NUMÉRO 055-2015
NUMÉRO 224-2015
NUMÉRO 081-11-2015

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance extraordinaire du 20 octobre 2015, les règlements suivants:

RÈGLEMENT 081-11-2015 Règlement amendant le règlement 081-2009 et ses amendements concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier différentes signalisations sur les rues Dupuis, Saint-Hubert, du Portage, Saint-Jacques, Boulet, Beaupré, de la Charente et Saint-Pierre.

RÈGLEMENT 224-2015 Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

La Commission municipale du Québec a approuvé le 23 octobre 2015 par sa résolution numéro 2015-037, le règlement numéro 055-2015 de la Ville de L'Assomption.

RÈGLEMENT 055-2015 Règlement de perception des montants dus par les usagers de l'eau du ruisseau du Point-du-Jour.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau de la greffière situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption le 5 novembre 2015.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville